

NATIONS UNIES CONSEIL DE SECURITE



Distr. GENERALE 8/10238* 25 juin 1971 FRANCAIS ORIGINAL: ANGLAIS

LETTRE DATEE IU 25 JUIN 1971, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE CHARGE D'AFFAIRES DE LA MISSION PERMANENTE DE LA SYRIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, et me référant à la lettre que vous a adressée le 23 juin 1971 (A/8327, S/10234) le représentant d'Israël en réponse à ma lettre du 21 juin 1971 (A/8326, S/10232), j'ai l'homneur de déclarer ce qui suit :

1. Le représentant d'Israël, qui estime qu'"il ne servirait de rien" de répondre à des lettres à vous adressées, s'est efforcé une fois de plus de saper la validité des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. En qualifiant de "partiales" des décisions adoptées à l'unanimité, il reconnaît qu'Israël - comme l'Afrique du Sud - se tient d'un côté et la communauté internationale de l'autre.

- 2. Le représentant d'Israël a toujours évité de contester les faits et les chiffres, de source israélienne, concernant les plans expansionnistes d'Israël dans la région occupée des Hauteurs de Golan, et en particulier la construction de dizaines de colonies israéliennes et la destruction totale de villes et de villages syriems. Le silence officiel qu'Israël observe sur ces questions montre dans quel mépris Israël tient l'Organisation mondiale, sa Charte et ses résolutions.
- 3. Perler de paix tandis que l'on pratique la guerre et l'illégalité a toujours constitué un aspect "intéressent" de la diplomatie israélienne. M. Tekoah lui-même a réaffirmé il n'y a pas longtemps la conception qu'Israël se fait de la paix. A l'occasion du "vingt-troisième anniversaire d'Israël" qui correspond au

Egalement publió sous la cote A/8329.

vingt-troisième anniversaire de la spoliation des populations arabes de Palestine - M. Tekoah a tenu les propos ci-après, rapportés dans l'<u>Israel Digest</u> (vol. XIV, No 9) du 30 avril 1971 ;

"Les grandes puissances et les organisations internationales demeurent convaincues, à tort, que l'idée selon laquelle Israël pourrait encore accepter un règlement 'contraire à sa volonté et à ses intérêts n'a pas encore été abandonnée'.

Déclarant que 'les frontières internationales n'ont jamais été, nulle part dans le monde, éternellement gelées et immuables, qu'il y a eu des modifications de frontières sur tous les continents et qu'Israël sera une exception..."

4. En s'efforçant d'imposer la tutelle sioniste sur les citoyens syriens de confession juive, le représentant d'Israël s'est efforcé de détourner l'attention du sort des juifs orientaux en Israël même.

Les déclarations officielles israéliennes et les rapports de la presse et de témoins oculaires en Israël démontrent à satiété que les autorités israéliennes pratiquent la discrimination raciale, la spoliation économique et la ségrégation sociale et culturelle contre les juifs d'origine orientale. L'opinion publique mondiale, choquée par ces révélations, a également pu tirer ses propres conclusions quant au traitement réservé aux arabes en Israël et dans les territoires occupés depuis juin 1967.

5. M. Tekoah a jugé bon de relancer un slogan de propagande trompeur qui cherche à vilipender les mouvements de libération nationale. Prétendre que le sionisme puisse avoir une affinité quelconque avec les "mouvements de libération" équivaut à admettre la prétention selon laquelle les régimes d'implantation coloniale exclusivistes et racistes de Prétoria et de Salisbury sont également des mouvements de libération.

Ces trois régimes ont pour dénominateur commun que, dans leur conception déformée de la vie, "libération" est synonyme d'usurpation des droits de premiers habitants de la terre qu'ils occupent par la force. Tant que leurs objectifs racistes exclusivistes ne seront pas pleinement accomplis, ces régimes continueront de mener leur agression coloniale sous le couvert de la "libération nationale".

C. L. Sulzberger a écrit dans son éditorial intitulé "Strange Nonalliance" ("l'étrange non-alliance") du New York Times du 30 avril 1971, que "le premier ministre Vorster en arrive même à dire qu'Israël a aujourd'hui à faire face à un problème d'apartheid qui consiste à savoir comment traiter ses habitants arabes". Cet éditorial ajoutait: "Tant l'Afrique du Sud qu'Israël sont, dans un sens, des Etats ayant fait intrusion".

La seule conclusion que l'on puisse tirer d'une telle opinion est que, puisque les premiers habitants sont des intrus, il faut par conséquent les expulser et exercer un ségrégation à leur encontre. La meilleure explication de la conception israélienne de la "libération" se trouve dans des sources israéliennes critiquant les politiques impérialistes d'Israël:

"Les régions libérées ont une histoire magnifique. Au cours de la deuxième guerre mondiale, par exemple, Hitler a libéré une grande partie de l'Union soviétique des communistes. Il a également libéré l'Autriche des Autrichiens, la France des Français, le Territoire des Sudètes de la Tchécoslovaquie, et sinsi de suite. A la fin, bien entendu, les Alliés ont libéré l'Allemagne d'Hitler et ont créé deux Etats allemands (de façon à ce que l'Allemagne ne soit plus jamais en mesure de libérer d'autres territoires). Auparavant, Mussolini avait libéré la Libye des Libyens et l'Ethiopie des Ethiopiens. A Jérusalem, il y a quelques mois, on a tenté de libérer plusieurs maisons d'Abu-Tor mais la police ne l'a pas permis : l est illégal de libérer, à moins que l'on ne libère des pays entiers ou tout au moins des parties importantes de ceux-ci" (Israel Imperial News, 1/9 mars 1968, p. 16).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

.....

Le Ministre conseiller,

Chargé d'affaires de la Mission permanente de la Syrie auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(<u>Signé</u>) Rafic JOUEJETI

